

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 mars 2019

Date et heure de la séance : 25 mars 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIE - Pascal DÉCOTTE - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - M. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Matthias DINIZ procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : Mme Jacqueline BOLIS

N° 19/03/25/006

OBJET : Budget général 2018 : approbation du compte administratif 2018.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice budgétaire par le président de l'assemblée délibérante (le Maire).

Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité et représente donc le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les conseillers sont invités à se reporter aux documents du compte administratif joints à la présente note.

Ces documents comportent les balances détaillées des différents chapitres et comptes budgétaires, ainsi que l'ensemble des informations dont la publication a été rendue obligatoire par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

LES GRANDS POSTES DE RECETTES ET DE DEPENSES DE L'EXERCICE 2018

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<

Les recettes :

Les recettes totales se sont élevées à 6 250 390,55 € + 5,89 %
(2017 : 5 902 436,61 €)

> Les atténuations de charges (chapitre 013) **14 441,96 €**
(2017 : 55 751,50 €) – 74,09 %

> Les produits des services (chapitre 70) **559 786 €**
(2017 : 431 982,61 €) + 29,58 %

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette évolution.
En premier lieu, certaines recettes de cantine 2017, n'ayant pas fait l'objet d'un rattachement, ont été perçues sur l'exercice 2018 (24 000 €).
En second lieu, l'augmentation du nombre d'enfants inscrits aux services proposés, couplé au passage du Pass'Ton Mercredi en journée complète, ont généré des recettes supplémentaires.
En parallèle, la mise en place du portail familles et la prise en compte directe des coefficients CAF ont permis d'optimiser le système de facturation (restauration scolaire, Accueil collectif de mineurs, périscolaire).
Enfin, les remboursements effectués par Clermont Métropole pour la mise à disposition de personnel cendrioux pointent également sur ce chapitre (47 337 €).

> Les produits des impôts et taxes (chapitre 73) **3 293 291,18 €**
(2017 : 3 355 215,64 €) -1,84 %

Les recettes fiscales (taxes foncières et d'habitation) évoluent de façon régulière, bénéficiant de l'augmentation de population.
La diminution de crédits constatée est due à la non perception en 2018 de la Dotation de Solidarité Exceptionnelle versée en 2017 (125 000 €).

> Les dotations et participations (chapitre 74) **1 067 511,86 €**
(2017 : 1 071 146,83 €) – 0,34 %

> Les produits de gestion courante (chapitre 75) **87 448,62 €**
(2017 : 72 086,29€) + 21,31 %

> Les produits financiers (chapitre 76) **61 313 €**
(2017 : 67 956 €) – 9,77 %

Cette recette correspond à la participation de Clermont Métropole au remboursement d'une partie des intérêts de la dette.

> Les produits exceptionnels (chapitre 77) 216 431,66 €

(2017 : 414 506,63 €) – 47,78 %

Ce chapitre regroupe le remboursement des sinistres subis, des sommes engagées pour le compte de Clermont Métropole (dans le cadre des marchés non scindables) et le produit des cessions réalisées.

> Opérations d'ordre (chapitre 042) 112 742 €

(2017 : 9 888 €)

Les dépenses :

Les dépenses totales se sont élevées à 5 387 292,89 €

(2017: 5 198 119,30 €) +3.64 %

> Les charges à caractère général (chapitre 011) 1 150 121,87 €

(2017 : 1 146 178,39 €) + 0,34 %

Le Chapitre 011, stable par rapport à 2017 malgré l'inflation constatée, correspond à l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la collectivité (énergie, approvisionnements et fournitures, prestations de service...).

> Les charges de personnel (chapitre 012) 2 321 810,02 €

(2017 : 2 338 049,49 €) – 0,69 %

Ce poste de dépenses a connu une baisse en 2018.

> Les atténuations de produits (chapitre 014) 378 227 €

(2017 : 368 099 €)

Ce chapitre comprend le virement par la commune à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (351 160 €).

Il est à noter qu'en 2018, la contribution au FPIC a augmenté de plus de 9 000 €, ce qui explique l'évolution de ce chapitre.

> Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 360 633,31 €

(2017 : 382 345,78 €) - 5.68 %

> Charges financières (chapitre 66) 105 670,66 €

(2017 : 130 116,50 €) – 18,79 %

> Charges exceptionnelles (chapitre 67) 3 058,54 €

> Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) 300 000 €

La somme inscrite à ce chapitre correspond à la constitution d'une provision pour travaux au Pôle restaurant scolaire (compte 6815).

> Opérations d'ordre (chapitre 042) 767 771,49 €

(2017 : 833 010,14 €)

Dotation aux amortissements : 582 301,49 €

Valeurs comptables des immobilisations cédées et différences sur réalisations : 185 470 €

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<

Les recettes :

Les recettes totales se sont élevées à **1 981 281,85 €**
(2017 : 1 350 619,09 €) + 46,69 %

> Dotations d'investissements (chapitre 10) **56 994,05 €**

(2017 : 149 192,05 €)

FCTVA : 22 292,58 € (2017 : 107 859,19 €)

Taxe d'aménagement (ex TLE) : 34 701,47 € (2017 : 41 332,86 €)

> Subventions d'investissement (chapitre 13) **79 549 €**

Il s'agit du solde de la DETR (26 250 €) perçue pour les travaux de consolidation du bâtiment principal de la place Grassion ainsi que de l'acompte de DETR de 30 % (25 020 €) et du FIC (28 279 €) perçus pour l'aménagement des salles de ce même bâtiment.

> Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) **300 000 €**

> Autres Immobilisations financières (chapitre 27) **238 895 €**

(2017 : 232 702 €)

Il s'agit ici de la reprise d'une partie du capital de la dette par Clermont Métropole suite aux transferts de compétences réalisés au 1^{er} janvier 2017.

> Opérations d'ordre et patrimoniales (chap. 040 et 041) **1 038 974,32 €**

Dotations aux amortissements : 582 301,49 €

Valeurs comptables des immobilisations cédées et différences sur réalisations :
185 470 €

Sont comptabilisés dans ces chapitres 271 202,83 € correspondant à l'intégration dans le patrimoine de la commune de plusieurs parcelles de terrains issus de rétrocessions ainsi qu'au rachat de foncier à l'EPF/SMAF dans le cadre du projet de requalification du secteur de l'Eglise

> Subventions d'équipement versées (chap. 204) **102 094 €**

Les dépenses :

Les dépenses totales se sont élevées à **1 548 620,17 €**
(2017 : 1 366 761,22 €) + 13,30 %

> Dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, et 21) **643 323,62 €**

(2017 : 670 517,41 €)

Les crédits du Chapitre 204 (Subventions d'équipements versées : 223 017,49 €) ont été essentiellement consacrés au règlement de l'Attribution de Compensation en Investissement 2018 ainsi qu'à la régularisation des écritures de l'année 2017 sur le compte 2046 : 204 188 €.

Les immobilisations corporelles (chapitres 21) ont représenté en 2018 un montant de dépenses de 408 163,06 €. Ces dépenses ont principalement porté sur des travaux bâtimentaires, aménagements et acquisitions de matériels divers tels que :

- les travaux et la maîtrise d'œuvre pour la reconfiguration du Bâtiment principal de la Place Grassion Fredot (126 273 €)
- l'acquisition de foncier en vue de créer une liaison piétonne entre le quartier de l'Eglise et la Place Grassion Fredot (27 043 €)
- Les travaux de démolition du quartier de l'Eglise (42 891 €)
- la mise aux normes de l'alarme du groupe scolaire Louis Aragon (11 083 €)
- l'acquisition d'un columbarium (12 240 €)
- l'installation de deux nouvelles chaudières (16 920 €)

> Emprunts et dettes SMAF (chapitres 16 et 27)

521 351,72 €

Les remboursements du capital de la dette communale se sont élevés à 446 258,20 € en 2018.

> Opérations d'ordre (chapitres 040 et 041)

383 944,83 €

M. PRESLE précise, qu'au cours de sa réunion du 18 mars 2019, la commission «Finances-Budget» a approuvé le compte administratif 2018 du budget principal.

Il invite l'assemblée délibérante à bien vouloir l'approuver.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE : Sylvie FABRON – Jean-Marc MIGUET – Jean-François RAZAVET

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 2 avril 2019
Reçu en Préfecture le 2 avril 2019

Le Directeur Général des Services,

Jeremy FONTFREYDE.

